

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-120

PROPRIETES COMMUNALES

- Cession de deux panneaux de basket à la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Roanne

La Ville de Roanne est dotée, pour le fonctionnement de ses stades et gymnases, de divers matériels sportifs.

Compte tenu de la création de terrains de basket 3x3 totalement équipés au stade Mallevall, deux panneaux de basket avec cercles sans filet ont été retirés. De plus, en raison de leur vétusté, ils doivent être réformés.

La Compagnie de Gendarmerie Départementale de Roanne a émis le souhait de récupérer ces deux panneaux afin de les installer dans son terrain sportif.

La Ville de Roanne a donné un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,


Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de céder à titre gratuit, à la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Roanne, 35, rue Etienne Dolet 42300 Roanne, deux panneaux de basket avec cercles sans filet.

ROANNE, le **- 3 OCT. 2022**

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

